

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE
De
SAINT OUEN EN BRIE

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 2 3 JUIN 2025

ID: 077-217704287-20250617-2025\_39DEL-DE

## DELIBERATION 2025-39 de Saint Ouen En Brie Séance du Mardi 17 Juin 2025

Date de la convocation
12.06.2025
Date d'affichage
12.06.2025

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Maire.

	Présents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	GUII ABSI SAD
	9	13	10	ABSI
	Objet	De la	délibération	Secré
l	PROJET			

DE CO<sup>2</sup> A GRANDPUITS PRESENTS: Mesdames CALLON, BENOIT, CLESSE, SADOINE et Messieurs GUILLO, DESLOGES, PIERRE, DOUCHET, BLONDELLE ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR: Mme SCHIDLOWER pouvoir à Mme SADOINE ABSENTES: Mesdames QUENAULT, COUTARD, GONCALVES

Secrétaire de Séance : Madame SADOINE

PROJET D'ENFOUISSEMENT

## 2025-39 PROJET D'ENFOUISSEMENT DE CO<sup>2</sup> A GRANDPUITS

En 2021, l'Europe décide de financer le projet Pilotstrategy dans le cadre du programme européen « Horizon 2020 ». Ce projet, qui doit se dérouler jusqu'en 2026, consiste à améliorer la compréhension de la capacité des aquifères saliens profonds à stocker du dioxyde de carbone (CO²) dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe, dont pour la France, le site de Grandpuits. Ce site a la particularité de regrouper la raffinerie Total et la société de production d'engrais LAT NITROGEN, ex Boréalis. Cette dernière est considérée comme l'entreprise la plus polluante d'Ile-de-France, avec notamment le rejet de 569 000 tonnes de CO² entre 2017 et 2021 (Le Parisien du 24 mai 2024), ce qui justifie pleinement le choix du site pour mener ce programme d'études. Le projet est coordonné par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement français de référence pour l'étude et la gestion des ressources et des risques, du sol et du sous-sol. Les études portent sur la capacité de captage du CO² dans les fumées produites par l'activité des entreprises et son stockage dans le sous-sol par injection dans des formations géologiques profondes.

Depuis le lancement de l'étude, la situation a évolué. En effet, la plateforme TOTALENERGIES est en cours de reconversion, avec la volonté affichée du 0 pétrole et la société LAT NITROGEN a cessé la production d'ammoniaque.

Sans attendre la fin de l'étude prévue en 2026, une société hollandaise C-QUESTRA a déposé une demande de permis d'exploration et de recherche en vue de l'enfouissement de CO². La société ambitionne de procéder à un essai d'injection dès 2026. Le dossier devra être approuvé directement par le ministre de l'Économie et des Finances.

Dans un premier temps, la communauté de communes a répondu à la sollicitation du BRGM dans le cadre de l'étude Pilotstrategy en vue de la faisabilité de la captation et la séquestration du CO<sup>2</sup> produit par TOTALENERGIES et LAT NITROGEN. Les rejets de CO<sup>2</sup> liés aux nouvelles activités du site de Grandpuits seront pour partie, captés et valorisés dans la filière agro-alimentaire. Le projet de C-QUESTRA ne répond pas à une problématique locale, mais souhaite enfouir du CO<sup>2</sup> capté dans d'autres sites français, voire européens, amenés par camions, en totale contradiction avec les objectifs affichés de réduction des gaz à effet de serre.

En outre, les essais d'enfouissement du CO² dans le monde ont montré des résultats atténués. Plusieurs projets ont été mis en œuvre mais force est de constater qu'ils se soldent par des échecs : ils n'absorbent qu'une fraction (entre 15 et 20 % seulement) des émissions qu'ils sont censés capter. Cette technologie n'est pas pleinement opérationnelle, et présentent des risques sismiques et des complications techniques. On peut ainsi citer :

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025 Publié le 2 3 JUIN 2025

ID: 077-217704287-20250617-2025\_39DEL-DE

Le Maire

Saint-Ouen

- Projet Weyburn (Canada) : Fuites de CO<sup>2</sup> détectées, mettant en danger les écosystèmes locaux et la santé des populations.
- Projet In Salah (Algérie): Arrêt prématuré en raison de problèmes techniques et de fuites de CO2.
- Projet Gorgon (Australie) : Retards et dépassements de budget importants, ainsi que des préoccupations environnementales non résolues.
- Projet Climeworks (Islande) : Bien que prometteur, ce projet de capture directe de l'air (DAC) et de stockage de CO² rencontre des défis techniques et économiques majeurs, notamment en termes de scalabilité et de coût énergétique.
- Projet Pycasso (France Béarn) : Problèmes de faisabilité technique et économique, ainsi que des inquiétudes quant à l'impact environnemental à long terme.

En conséquence, il est nécessaire de faire connaître l'opposition des élus à ce projet dont les conséquences environnementales ne sont pas suffisamment évaluées.

Il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer sur cette question.

## **VISAS ET CONSIDERANTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les technologies de captage et de stockage du CO<sup>2</sup> sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;

Considérant que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO2 incluent la possibilité de fuites de CO², qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable;

**Considérant** que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

## **PROPOSITION**

Par cette motion, le Conseil Municipal demande

- 1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO2 à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA
- 2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme le 17.06.2025